



Direction des Projets
Opérationnels

U10

1

Séance publique du mercredi 18 décembre 2019

Convoqué le jeudi 12 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Marc HOURSON, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI, Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOUI, Richard MERRA, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL (départ à 22h15), Véronique DESMETTRE, Sonia BLANC (départ à 22h15), Chaouki ABSSI, Maria-Blanca FERNANDEZ, Zine BOUKRICHE, Sylvie MOREL, Christophe BERNIER, Fidèle MASSALA-BIMI, Eloi SIMON, Medhi TADJOURI, Sofia MANSERI, Jacques BRIFFAULT, Roger DUGUE, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO (départ à 21h30), Jean DENAT, Philippe HALLAIS, Brice NKONDA

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE représenté par Roger DUGUE, Roland MUZEAU représenté par Jacques BOURGOIN, Daniel BERDER représenté par Laurence LENOIR, Délia TOUMI représentée par Richard MERRA, Nadia MOUADDINE représentée par Alexandra D'ALCANTARA, Morgane COMELLE-BADSI représentée par Laurent NOEL

Absents excusés :

Karine CHALAH, Abdelnasser LAJILI

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 38

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2020-2025 - Autorisation de signature d'une convention d'OPAH tripartite entre la Ville de Gennevilliers, l'ANAH, et l'EPT Boucle Nord de Seine

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par la Ville de Gennevilliers, le 30 juin 2010 (2011-2016), prorogé dans l'attente que le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement de la Métropole du Grand Paris soit exécutoire,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Considérant la volonté de la Ville d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la commune de Gennevilliers, de 2020 à 2025,

Considérant qu'un accord est intervenu entre la Ville, l'Etablissement Public Territorial Boucle-Nord-de-Seine, et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), délégation des Hauts-de-Seine, pour engager cette OPAH,

Vu l'avis le 02 décembre 2019, de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) des Hauts-de-Seine sur le projet de convention tripartite d'OPAH que la Ville lui a soumis,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve le lancement, conjointement avec l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Gennevilliers (OPAH) telle que définie dans la convention tripartite d'OPAH préparée.

Article 2 : Demande au Conseil de Territoire d'approuver ladite convention tripartite, de déposer une demande de subvention d'ingénierie *ad hoc* auprès de l'ANAH, et de recueillir auprès de l'ANAH les subventions obtenues.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite et d'effectuer toutes les formalités en rapport avec la présente délibération.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 24/12/2019
Affiché le 24/12/2019
Exécutoire le 24/12/2019



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
23/12/2019